

Ce communiqué a été généré à l'aide d'une traduction automatique dont l'exactitude ne peut être garantie. Par conséquent, le texte dans la langue originale est la seule version authentique.

Communiqué de presse de l'UPOV 143

3 mars 2025

Le Nigéria devient le quatre-vingtième membre de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV)

Le Nigéria est devenu le quatre-vingtième membre de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV), la principale organisation internationale de normalisation dans le domaine de la protection des obtentions végétales.

Le président Bola Ahmed Tinubu a signé l'instrument d'adhésion du Nigéria à l'Acte de 1991 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales, l'adhésion prenant effet le 27 mars 2025.

Se félicitant de l'adhésion du Nigéria, le directeur de l'enregistrement par intérim du Service nigérien de la protection des obtentions végétales (POV), M. Folarin Sunday Okelola, a déclaré : "D'ici à 2050, la population mondiale devrait atteindre 9,1 milliards d'habitants, l'Afrique - et en particulier le Nigéria - connaissant l'un des taux de croissance les plus élevés. Alors que la demande alimentaire augmente, il est essentiel de fournir aux agriculteurs un accès à des semences de haute qualité pour garantir la sécurité alimentaire. En adhérant à l'UPOV, la protection des obtentions végétales favorisera le développement continu de variétés améliorées, à haut rendement et résistantes au climat, ce qui profitera à la fois aux agriculteurs et aux secteurs agricole et horticole dans leur ensemble."

Mme Yolanda Huerta, Secrétaire-générale adjointe de l'UPOV, a félicité le Nigéria. "En adhérant à l'UPOV, le Nigéria attirera des investissements dans la sélection végétale, élargira l'accès à des variétés améliorées pour tous les agriculteurs et ajoutera la protection des obtentions végétales comme puissant catalyseur pour le développement national. Cette étape importante n'est pas seulement une victoire pour le Nigéria mais pour l'ensemble de la communauté mondiale. Nous sommes impatients de voir l'impact positif que cela aura sur l'innovation agricole et la sécurité alimentaire dans la région."

À PROPOS DE L'UPOV

L'UPOV joue un rôle essentiel en encourageant la coopération entre ses membres, en garantissant la transparence et en fournissant une plate-forme pour l'élaboration continue de normes mondiales.

La Convention UPOV permet aux obtenteurs de recevoir une rémunération équitable pour leur travail de mise au point de nouvelles variétés végétales. Cela crée un environnement propice à l'instauration d'un climat de confiance et de collaboration avec tous les acteurs des chaînes de valeur agricoles.

Notes aux rédacteurs

L'UPOV est une organisation intergouvernementale basée à Genève qui a pour mission de promouvoir un système efficace de protection des obtentions végétales afin d'encourager le développement de nouvelles variétés de plantes.

Le système de l'UPOV constitue la base juridique et technique de la coopération internationale en matière de protection des variétés végétales. L'objectif est d'accroître le nombre et la disponibilité de variétés végétales améliorées pour les agriculteurs et les cultivateurs, par le biais de partenariats public-privé et d'investissements accrus dans les chaînes de valeur agricoles.

L'UPOV compte 80 membres et couvre 99 États. Les membres de l'UPOV sont les suivants :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Égypte, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande,

France, Ghana, Géorgie, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Maroc, Mexique, Monténégro, Nicaragua, Nigéria (à partir du 2 mars 2024), Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle, Ouzbékistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Union européenne, Uruguay et Viet Nam.

Pour de plus amples informations, prière de s'adresser au Secrétariat de l'UPOV : Tél. : (+41-22) 338 9111
Mél. : upov.mail@upov.int Site Web : <https://www.upov.int/databases/fr/>

X : [@UPOVint](https://twitter.com/UPOVint)



: <https://www.linkedin.com/company/upov-official>